

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/06/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230606-130451-DE-1-1

**Séance du mardi 6 juin 2023
D-2023/157**

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Subventions aux associations sportives. Attribution

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Bordeaux accompagne financièrement les associations œuvrant à la promotion et au développement de la pratique sportive sur son territoire.

Plusieurs manifestations portées par des associations vont contribuer à dynamiser le programme événementiel sportif 2023. Il est proposé de soutenir ces manifestations, telles que décrites ci-après :

Final 4 de la Coupe de France de Volley Ball – Bordeaux Mérignac Volley (BMV)

Le BMV est un club de volley féminin évoluant en division Elite, plus haut niveau de championnat avant le championnat Pro Féminin. Le club a eu cette saison un parcours sportif remarquable et est en haut du tableau de championnat, après avoir organisé et gagné l'étape de Final 4 de la Coupe de France (matches des 4 premiers du championnat), à domicile, au Palais des Sports de Bordeaux les 15 et 16 avril derniers. L'équipe termine deuxième du Championnat Elite.

Afin de contribuer aux frais d'organisation du Final 4 au Palais des Sport et pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au BMV.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 140 000€ et de prestations en nature évaluées à 25 677€ en 2021.

Tournois internationaux de basket 3x3 de la FIBA, Women'Series et Challenger masculin – Ligue de Basket de Nouvelle Aquitaine

La pratique du basket 3x3 est en plein essor. Dans le cadre de sa feuille de route sportive, la Ville de Bordeaux accompagne le développement de cette discipline, à la croisée entre pratique sportive libre et sport fédéral. A cette fin, notamment, la Ville crée une future halle sportive ouverte, située aux Bassins à Flots (îlot P10) et comprenant notamment un complexe de terrains de basket 3x3.

Cet équipement sera amené à recevoir de nombreuses compétitions de basket 3x3. En attendant sa livraison, un partenariat s'est noué entre la Ville, la FFB et la Ligue de basket de Nouvelle Aquitaine afin d'accueillir un évènement d'envergure internationale, des tournois féminin et masculin de la FIBA. Déjà accueillis en 2022, ces tournois seront de nouveaux accueillis les 19, 20 et 21 juillet prochains, place des Quinconces. Dans ce cadre, et pour faire suite à la demande de la Ligue de Nouvelle Aquitaine, il est proposé d'attribuer à celle-ci, pour cet évènement une subvention de 40 000 € et de s'engager à l'accueillir jusqu'en 2025 (année prévisionnelle de livraison de la future halle sportive).

Grand Prix de Triathlon – Girondins de Bordeaux, section Triathlon

Les Girondins de Bordeaux organise chaque année un triathlon à l'échelle de la Métropole, réunissant plus de 1000 participants. Le club a obtenu, en plus l'organisation du Grand Prix de première et deuxième division nationale de Triathlon de la Fédération Française de Triathlon pour les années 2023-2024.

Cet évènement qui aura lieu le 17 juin prochain à Bordeaux Lac réunira 4 épreuves élites (D2 femmes et hommes et Grand Prix Femme et hommes) et 370 athlètes élites.

Pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 5000€ au club.

Il est rappelé que les Girondins de Bordeaux bénéficient d'une subvention de 110 000€ et d'un montant de prestations en nature évaluées à 181 206,79€ en 2021.

Ces subventions sont prévues au budget primitif de la ville et seront imputées sur la fonction 30 – Nature 65748. Un acompte de 50% du montant de la subvention sera versée aux clubs bénéficiaires dès signature des conventions de financement justifiant de l'attribution de celles-ci, le solde sera versé sur présentation du bilan de la manifestation.

Il est demandé au conseil :

- de valider les propositions de subvention présentées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD